

# L'argumentaire indépendantiste de Pierre Bourgault en 1980 et en 1995

Gaston Côté

Rituels et cérémonies du pouvoir du XVIe siècle au XXIe siècle

Volume 14, Number 1, Fall 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055102ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055102ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Côté, G. (2005). L'argumentaire indépendantiste de Pierre Bourgault en 1980 et en 1995. *Bulletin d'histoire politique*, 14(1), 227–236.  
<https://doi.org/10.7202/1055102ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# L'argumentaire indépendantiste de Pierre Bourgault en 1980 et en 1995

GASTON CÔTÉ  
*Étudiant en histoire à l'UQAM*

Pierre Bourgault fut sans conteste le plus grand orateur de la cause indépendantiste québécoise. De ses débuts en politique au sein du Rassemblement pour l'indépendance nationale où ses discours ont survolté les auditoires jusqu'à son décès, il demeure farouchement indépendantiste et tente de rallier les Québécois à la cause. Or, en l'espace de quarante ans, la société québécoise s'est beaucoup transformée sans pour autant avoir réalisé l'indépendance. Durant cette période, on peut s'attendre à ce que l'argumentaire indépendantiste de Bourgault se soit modifié, qu'il utilise de nouveaux thèmes, qu'il en délaisse d'autres. Dans ce contexte, l'argumentaire indépendantiste de Pierre Bourgault se modifie-t-il ? Pour répondre à cette question, je compare des textes de Bourgault parus dans les années précédant les référendums de 1980 et de 1995.

## VERS LE RÉFÉRENDUM DE 1980

En 1977, Pierre Bourgault fait publier « *Oui, à l'indépendance du Québec* »<sup>1</sup> dans lequel il présente toutes les bonnes raisons de répondre oui à l'éventuel référendum. Ce livre paraît avant la présentation de la question référendaire par le gouvernement de René Lévesque que réprouvera fortement Bourgault. En attendant, il se montre alors enthousiaste envers le pari du Parti québécois. Pour Bourgault, le référendum est une occasion unique. C'est en fait la première fois dans l'histoire du Canada que des citoyens sont consultés sur leur avenir. Ainsi, le référendum est un projet foncièrement démocratique contrairement à la Confédération canadienne qui, elle, avait été imposée à la population<sup>2</sup>. Mais bien qu'enthousiasmante, la démarche n'en demeure pas moins périlleuse : « Nous pouvons y couronner quatre cents ans d'histoire ou briser à jamais les reins de cette petite nation qui a si vaillamment survécu jusqu'à maintenant. [...] Il faut voter oui au référendum en pensant que cette occasion ne se représentera peut-être jamais »<sup>3</sup>.

Dans sa lecture du passé de la société québécoise, on peut clairement percevoir chez Bourgault l'influence de l'école historique de Montréal et du thème du colonialisme. Ainsi, la conquête de 1760 représente l'arrêt du développement d'une société

embryonnaire. La nation québécoise est une nation conquise, annexée. Bourgault voit dans le fédéralisme canadien, un gouvernement étranger et la continuation de la relation entre le conquérant et le conquis. De l'asservissement politique résulte un asservissement mental : les Québécois ont une mentalité de colonisés. Conséquemment, la société québécoise est une société anormale. La solution est l'indépendance, un instrument qui, à travers son acquisition, établirait ou rétablirait la normalité.

Pour Bourgault, il ne faut pas au départ se demander ce que l'indépendance apporterait de plus. La question est plutôt de se demander ; « Qui gouverne qui ? »<sup>4</sup>. Il s'agit de faire prendre conscience aux Québécois qu'ils sont un peuple conquis. Comme l'État québécois est une province majoritairement francophone au sein de la fédération canadienne à majorité anglophone, c'est une autre nation qui gouverne la nation québécoise. Les Québécois assistent donc impuissants aux événements qui les touchent parce qu'ils ne détiennent pas tous les pouvoirs nécessaires à l'autodétermination. Même le meilleur gouvernement provincial ne peut donner sa pleine mesure parce que limité aux pouvoirs provinciaux. Pourtant, les Québécois ont accès à toute la structure fédérale canadienne. Mais c'est sans intérêt, puisqu'à travers l'histoire, les Canadiens français ont perdu leur statut de majorité pour passer à celui de minorité. C'est pourquoi, peu importe si une minorité est bien traitée, il est plus valable de définir ses propres droits que de les devoir à un autre : « Malgré l'angélisme de tous ces bons missionnaires qui voudraient nous faire croire le contraire, les minorités, quelles qu'elles soient (ethniques, religieuses, sexuelles... ) n'ont jamais hélas ! de véritables droits acquis. Elles n'ont que les droits que veulent bien leur consentir les majorités et se trouvent toujours à la merci de l'humeur changeante de celles-ci »<sup>5</sup>. Pour Bourgault, si le Canada était un pays normal, il aurait deux voix pour le représenter sur la scène internationale. Des premiers ministres québécois (Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, René Lévesque) ont tenté d'établir des contacts directs avec d'autres pays dans des domaines relevant des compétences provinciales. Mais Ottawa a fortement réagi : « le Québec n'a pas le droit de parler en son nom propre dans une conférence internationale »<sup>6</sup>. Le Québec dans le fédéralisme canadien est donc gouverné par la nation majoritaire et anglophone. L'indépendance permettrait aux Québécois de parler directement aux autres peuples, de se représenter lui-même, de mettre fin aux querelles.

Bourgault affirme qu'il y a de bons et de mauvais nationalismes. Il situe la lutte québécoise pour l'indépendance dans un mouvement très large d'émancipation des peuples qui se libèrent des grands ensembles impérialistes. Il se réclame de ce type de nationalisme « libérateur » qui permet de se libérer du joug de l'impérialisme pour se gouverner soi-même. Ce nationalisme s'oppose aux grands empires forgés par un nationalisme « impérialiste » qui visait la conquête des autres peuples. Une fois les nations souveraines, « conscientes de la nécessité de leur interdépendance, [...] [elles] cherchent à constituer de grands ensembles supranationaux et internationaux »<sup>7</sup>. Le Marché commun européen en est un exemple. Il est constitué à partir du respect de la souveraineté des nations participantes. Le fédéralisme canadien, de son côté, ne correspond pas à cette lecture des relations internationales parce qu'il nie le droit du Québec à l'autodétermination : « Les fédéralistes nous proposent le "grand ensemble" canadien où nous resterions enfermés dans nos frontières provinciales. Qu'ils sachent donc que nous trouvons ce cadre bien trop étroit pour nos

aspirations et que nous pouvons facilement imaginer nous inscrire dans de bien plus vastes ensembles dans lesquels nous pourrions exercer une aussi grande souveraineté nationale que les autres. [...] Le Canada est trop petit pour nous »<sup>8</sup>.

Pour Bourgault, la diversité des langues de l'humanité crée des barrières constituant les remparts des petits peuples contre les peuples impérialistes<sup>9</sup>. Pour Bourgault, le bilinguisme du Québec est une aberration. Dans un pays normal, le bilinguisme est le propre d'une minorité. Bourgault admet, tout en demeurant méfiant, que la Charte de la langue française devrait améliorer considérablement le paysage français du Québec. Mais la minorité anglaise du Québec peut toujours s'appuyer sur la majorité anglaise du Canada pour bloquer les initiatives de francisation du Québec. Avec l'indépendance, il serait possible d'augmenter sans entrave la quantité de français parlé au Québec et, par la suite, d'améliorer sa qualité. Dans un État unilingue français, le français deviendrait utile et nécessaire<sup>10</sup>. En ouvrant les portes du monde, l'indépendance forcerait les Québécois à parler un meilleur français, qui n'est ni le français québécois ou parisien, mais un français international, accessible à tous les francophones. Elle permettrait aussi de parler quelques autres langues, car il est anormal pour Bourgault que la seule deuxième langue parlée au Québec soit l'anglais<sup>11</sup>.

Pour Bourgault, il est anormal qu'un peuple ne puisse pas assimiler ses immigrants<sup>12</sup>. En ce sens, l'indépendance est présentée comme une façon de lutter contre l'unification politique et culturelle du monde. L'indépendance va de pair avec l'acceptation de la diversité du monde et des peuples, elle est un gage de liberté<sup>13</sup>. Il est faux, selon Bourgault, de prétendre que de demeurer dans le Canada permet de mieux résister à l'américanisation. Si c'était le cas, le Canada devrait démontrer une volonté évidente de lutter efficacement et les deux nations devraient faire front commun au lieu de se quereller. Il faut plutôt favoriser une intense créativité culturelle dont l'indépendance est un stimulant, davantage que le mythe d'une culture canadienne<sup>14</sup>.

Selon Bourgault, la conquête a eu des répercussions sur la mentalité des Québécois. Les Québécois ont une mentalité de colonisés. L'indépendance est la solution qui permet de s'en sortir : « Nous sommes psychologiquement impuissants parce qu'on nous a voulu tels. Et c'est justement sur le plan de la psychologie collective que l'indépendance aura les effets les plus bénéfiques »<sup>15</sup>. Comme les Québécois ne contrôlent pas leur économie, ils sont sujets au chantage. Alors que l'indépendance permettrait de prendre en main l'économie, la peur les empêche de faire le saut : « Nous avons peur parce que nous dépendons des autres »<sup>16</sup>. Les Québécois sont aussi francophobes. Ils ont appris à haïr les Français, ce qui équivaut à mépriser ses racines. Parce que coupés de la France, les Québécois ont cru les conquérants qui ont tôt fait de la dénigrer. La francophobie vient aussi du complexe d'infériorité des Québécois qui les pousse à se croire supérieurs aux Français. Or ce comportement fait plus de tort aux Québécois qu'aux Français : « En niant nos origines, nous nous renions nous-mêmes »<sup>17</sup>. Minoritaires au Canada, les Québécois sont par protectionnisme xénophobes. Le jour où les Québécois pourront assimiler leurs immigrants, ils perdront leur xénophobie. Enfin, « tous les peuples colonisés se font accuser d'être paresseux, incompetents et chialeurs »<sup>18</sup>. Les Québécois n'y échappent pas : « Quand

les institutions politiques d'un pays sont aux mains des étrangers, quand l'économie du même pays est à peu près entièrement contrôlée de l'extérieur, quand l'assaut culturel étranger se fait si envahissant que l'individu n'arrive plus à y résister, alors on assiste à la dégradation des institutions politiques, à la stagnation de l'économie, au défaitisme culturel »<sup>19</sup>. Seule l'indépendance peut renverser la vapeur, en ce sens les Québécois ne doivent compter que sur eux-mêmes.

Pendant que les Québécois mettent toute leur énergie à obtenir un peu plus de pouvoir, selon Bourgault, ils en mettent moins à leur développement. Le seul projet de société des Québécois depuis 200 ans est de se battre pour ne pas disparaître<sup>20</sup>. Avec l'indépendance, les jeunes pourraient enfin se définir un projet de société et dépasser le nationalisme<sup>21</sup>. Dans le cadre canadien, il est impossible pour le Québec d'établir des politiques pour venir en aide à sa population si ses efforts sont contrecarrés par les politiques canadiennes qui sont conçues par et pour la majorité<sup>22</sup>. La situation précaire des Québécois exige qu'ils aient en main tous les pouvoirs et tous les instruments essentiels pour agir dans tous les secteurs de l'économie. En particulier aussi sur le plan social, comme le Québec est inférieur économiquement au Canada, il a d'autant plus besoin d'intervention dans ce domaine que le reste du Canada<sup>23</sup>.

Considérant que les Québécois ont une mentalité de colonisé, qui pousse bien plus à l'apathie qu'au courage, Bourgault tente de convaincre que l'indépendance est tout à fait réalisable. Pour Bourgault, on ne doit pas juger la possibilité de faire l'indépendance par le niveau de préparation. Bien sûr, plus un peuple est préparé, plus il lui est aisé de faire l'indépendance. Mais comme l'indépendance est pour Bourgault un instrument, il est implicite que c'est à travers son acquisition que le Québec devient en mesure de s'acquitter de toutes les responsabilités que cela représente. Les Québécois, pour leur part, sont déjà particulièrement bien préparés, ils sont déjà riches, déjà compétents, ils ont déjà les infrastructures, les institutions, un territoire, un peuple et un gouvernement national (il s'agit ici du gouvernement du Parti québécois)<sup>24</sup>. Pour Bourgault, ce qui inquiète les Québécois, c'est l'économie. Cette question n'est pas inquiétante, en fait ce qui manque, c'est la volonté politique. Il ne cherche pas à démontrer que l'indépendance ne nuirait pas à l'économie, mais que les Québécois ont un pouvoir de négociation en cas de difficulté. Ni les Ontariens ni les Américains ne veulent nuire à leur économie. Un blocus commercial nuirait non seulement aux Québécois mais aussi aux Américains et aux Ontariens. Bourgault concède tout de même que le marché québécois est modeste, mais il est n'est pas négligeable. Ils n'ont pas intérêt non plus à se priver des richesses naturelles du Québec. Si un blocus commercial est imposé au Québec, il peut rétorquer en bloquant la voie maritime du Saint-Laurent ou en retenant son électricité<sup>25</sup>. Les relations économiques actuelles entre le Québec et le Canada ne constituent pas, pour Bourgault, une véritable association économique. Il s'agit plutôt de la continuation du rapport dominant-dominé. Bourgault donne pour preuve l'argument des fédéralistes selon lequel, advenant l'indépendance, le Canada refuserait de s'associer économiquement avec le Québec. Ce serait donc qu'il n'y a pas dans la situation actuelle de réels intérêts économiques mutuels si ce n'est d'entretenir le rapport dominant-dominé. Ce n'est qu'une fois l'indépendance réalisée

que les Québécois et les Canadiens pourront enfin réaliser une véritable association économique<sup>26</sup>.

En août 1980, suite à l'échec du référendum, Bourgault réclame la démission de René Lévesque. Il se montre alors tiraillé entre l'admiration qu'il porte pour « le meilleur homme politique que le Québec ait produit »<sup>27</sup> et la nécessité de sauver le mouvement indépendantiste. Il jette son dévolu sur la stratégie que Lévesque a utilisée pour masquer ce qui n'était pas l'indépendance mais une vision provincialiste de la souveraineté. Il regrette de s'être laissé convaincre qu'un « bon gouvernement » ferait avancer la cause. Il regrette également de s'être lancé dans une campagne référendaire dont il réprouvait la stratégie. Le Parti québécois doit perdre la prochaine élection et inviter Lévesque à quitter honorablement la scène politique.

### VERS LE RÉFÉRENDUM DE 1995

En 1990, dans la foulée de l'échec de l'Accord du Lac Meech, Bourgault se réjouit du nombre croissant de Québécois qui optent pour la souveraineté-association. Dans *Maintenant ou jamais!*, Bourgault présente ce qui semble être une conjoncture favorable à la souveraineté : « Mais nous sommes chanceux, extraordinairement chanceux. Nous voilà replongés dans une conjoncture si exceptionnelle qu'on a peine à le croire »<sup>28</sup>. Pour Bourgault, Robert Bourassa a tenté par l'Accord du lac Meech de sauver à la fois le Québec et le Canada. Mais depuis l'échec du référendum de 1980, Ottawa et les provinces n'avaient pas l'intention de se soumettre aux exigences du Québec. L'entente tomba à l'eau et Bourassa affirma que le Québec était et resterait pour toujours une société distincte et qu'il négocierait dorénavant à deux, ce qui, pour Bourgault, a toujours été le cas. Le rejet de l'accord redonna des ailes au mouvement indépendantiste<sup>29</sup>. Alors que l'appui à la souveraineté-association atteint des sommets dépassant pendant plusieurs mois clairement la majorité, Bourgault invite Bourassa à tenir, dans les plus brefs délais, un référendum sur la souveraineté du Québec<sup>30</sup>. Jusqu'au référendum de 1995, Bourgault a le sentiment que cette fois-ci le Québec se dirige peut-être bien vers la souveraineté comme il l'expose en 1994 : « je ne peux m'empêcher d'en venir à la conclusion que cette fois ne ressemble en rien à la dernière – 1976, élection du PQ et 1980, référendum – et que, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, la souveraineté du Québec est désormais perçue comme possible et même probable »<sup>31</sup>.

À l'occasion des élections fédérales de 1993, Bourgault affirme que ces élections vont révéler enfin le véritable Canada. Ce véritable Canada est celui de l'Ontario. Un Canada qui se désintéresse de l'Ouest, qui tient les maritimes à bout de bras par ses programmes sociaux et, en général, un Canada qui est opposé au Québec : « C'est simple, le Canada a toujours refusé de se voir tel qu'il est : une construction artificielle érigée sur un compromis factice et maintenue artificiellement par des compromissions honteuses »<sup>32</sup>. Malgré de nombreuses tentatives, le fédéralisme canadien n'a jamais réussi à se renouveler. Bourgault prend pour exemple Jean Lesage et Robert Bourassa qui, bien que fédéralistes, ont tenté sans succès de vaincre les réticences d'Ottawa. À ces fédéralistes, Bourgault oppose Daniel Johnson (fils) qui accepte le fédéralisme canadien tel qu'il est : « Il a compris, lui, et depuis longtemps,

que le fédéralisme canadien n'était pas renouvelable et que jamais le Canada anglais n'accepterait un statut particulier pour le Québec »<sup>33</sup>. Bourgault compare même Daniel Johnson à un roi nègre. Ce dernier rappelle sans arrêt que le Québec ne peut se passer de la « métropole » et que le statu quo est le meilleur des mondes rejoignant ainsi le thème du colonialisme<sup>34</sup>. Tous les statuts ou arrangements que puisse proposer le Parti libéral du Québec ou le gouvernement du Canada doivent être rejetés : « On connaît assez bien toutes les propositions qui ont jalonné le parcours québécois et qui ont réussi à nous diviser plus qu'à nous unir »<sup>35</sup>. Il faut d'abord rompre, acquérir l'égalité, puis procéder à des ententes avec le Canada.

Bourgault voit dans la dislocation du bloc de l'Est la confirmation des mouvements amorcés à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire, la fin des empires, la réaffirmation des souverainetés nationales et la constitution d'un véritable internationalisme. L'absence des chars russes démontre que « la voie de la souveraineté des peuples ne constitue pas l'exception mais bien plutôt la norme »<sup>36</sup>. Cela fait prendre conscience aux Québécois que si tous les peuples y trouvent leur normalité, le Québec peut lui-même suivre la même voie<sup>37</sup>.

Dans ce mouvement d'affirmation des souverainetés nationales, le nationalisme québécois est présenté comme normal. Bourgault s'objecte à ce que le nationalisme « canadien » soit considéré plus respectable par les fédéralistes que le nationalisme québécois. En fait, Jean Chrétien est un séparatiste dans le sens où il ne remet pas en cause l'indépendance du Canada. Bourgault s'interroge : « Pourquoi Jean Chrétien, tout comme les autres fédéralistes, parle-t-il de l'unité des grands ensembles, de la disparition des frontières et de la nécessité des libres échanges ? ». Toutes les nations du monde défendent farouchement leur indépendance et Jean Chrétien n'est pas le dernier à défendre l'indépendance du Canada. Ces nations ne trouvent pas incompatibles le fait d'être séparées et le fait de mettre en commun des intérêts communs. Aux yeux de Jean Chrétien, seul le Québec devrait échapper à cette « normalité »<sup>38</sup>. Seule l'indépendance permettrait au Québec d'accéder au monde international, aux grands ensembles. Dans le cadre fédéral, le Québec n'est qu'une province et c'est Ottawa qui a le pouvoir d'entretenir les relations internationales et de définir la politique étrangère<sup>39</sup>.

Bourgault réaffirme la possibilité pour les Québécois de se réaliser qu'en utilisant l'État québécois. Le mouvement souverainiste québécois n'est pas responsable des difficultés que vivent les Canadiens français : « les provinces anglaises maltraitent systématiquement et depuis toujours leurs minorités françaises »<sup>40</sup>. La situation des Canadiens français est sans issue. C'est justement en constatant le sort réservé aux Canadiens français du Canada que plusieurs Québécois sont devenus souverainistes à une époque où tous se considéraient Canadiens français. Bourgault affirme être lui-même devenu Québécois pour échapper au sort que réservait le Canada à sa minorité<sup>41</sup>.

Bourgault s'exaspère de constater que la souveraineté soit jugée sur une question d'ordre économique. Le débat est réduit à trouver d'un côté les fédéralistes affirmant que l'indépendance du Québec coûtera cher et, de l'autre, les souverainistes affirmant qu'elle va nous enrichir au-delà de toutes espérances<sup>42</sup>. Bourgault refuse que l'on réduise la souveraineté à une question de dollars : « Ce qu'il faut dire et

qu'on ne dit pas assez, c'est que, même si la fédération était payante, il faudrait quand même faire l'indépendance du Québec »<sup>43</sup>. Puis il revient à l'autodétermination des peuples, l'argument de base. Il vaut mieux gérer ses propres affaires que de les laisser à autrui. Comme l'indépendance est un instrument qui est à l'origine des choses et non à leurs fins, bien sûr, il y a des risques. Mais il y en a davantage à rester sous la domination d'une autre nation. Cette querelle de chiffres ne mène à rien puisqu'il est impossible de connaître le futur. Il s'agit plutôt de savoir si les Québécois sont prêts à en payer le prix : « Je suis prêt à courir le risque, parce que je crois depuis longtemps que nous sommes nous aussi, comme les autres, capables de prendre nos responsabilités, d'exercer nos libertés et de vivre dans la dignité. J'en ai marre de me faire offrir de l'argent en échange de ma dignité ou de m'en faire offrir en échange de mon esprit d'aventure et de liberté »<sup>44</sup>.

Bourgault réagit à un argument des fédéralistes selon lequel le Québec ne peut faire sécession puisque la constitution ne le permet pas. Il argue qu'en démocratie, ce qui n'est pas explicitement interdit est autorisé. De plus, le Québec a refusé de signer l'entente constitutionnelle de 1982. Même le gouvernement fédéraliste de Robert Bourassa a refusé de parapher l'entente. La Constitution ne peut être imposée au Québec. De plus, le Québec a toujours postulé son droit à l'autodétermination. Ce droit ne relève pas de la Constitution canadienne mais du droit international. Que pourrait bien faire Jean Chrétien si le Québec choisissait l'indépendance légalement et que des pays la reconnaissent ? Il ne resterait alors à Chrétien que le recours à la force : « ce serait alors la force contre la volonté du peuple, la force contre la communauté internationale, la force contre l'esprit même de la Constitution, la force contre nos propres règles démocratiques »<sup>45</sup>.

À la suite de la deuxième défaite référendaire, Bourgault se montre las et découragé. Devant un problème qui semble insoluble, il réaffirme clairement que le Québec est une colonie : « Qu'en est-il de la situation du Québec dans le Canada de l'an 2000 ? [...] c'est encore et toujours le peuple canadien qui décide pour le peuple québécois et qui peut, quand le cœur lui en dit, lui imposer toutes ses volontés. Autrement dit, le Québec est un pays colonisé »<sup>46</sup>. Il s'emploie par la suite à le démontrer à travers le plan B. Ainsi, c'est le Canada qui doit déterminer la question référendaire ou l'approuver, c'est la Cour suprême qui doit décider si la souveraineté est légale ou pas, c'est le Canada qui doit déterminer le pourcentage nécessaire en cas de victoire du oui. Le Québec est donc colonisé : « On peut avancer toutes sortes d'arguments en faveur de l'indépendance du Québec, mais il faut toujours en revenir au fond des choses ; c'est parce que le Québec est empêché par le Canada de choisir lui-même son destin qu'il a non seulement le droit mais le devoir de proclamer son indépendance »<sup>47</sup>.

## COMPARAISON

Ce survol rapide de l'argumentaire indépendantiste de Pierre Bourgault permet de dégager l'argumentation de base qu'on retrouve aux deux périodes étudiées. Partant du principe que tous les peuples ont droit à l'autodétermination et considérant que les francophones sont minoritaires au sein d'un ensemble majoritairement anglophone, le fédéralisme canadien apparaît comme néfaste pour la nation



canadienne-française dont la langue française est le ferment identitaire. Ce sont les intérêts de la majorité qui sont servis. L'indépendance de la province de Québec, espace où les francophones sont majoritaires, apparaît alors non seulement comme la solution à cette anomalie mais aussi comme un instrument mis au service des « Québécois ». La démarche se veut démocratique et elle est située dans le mouvement mondial d'émancipation des peuples.

Entre les deux périodes, l'importance accordée aux différents thèmes varie. Ce qui est surprenant, c'est que durant les années 1990, Bourgault délaisse presque complètement l'argument de la langue au profit de l'autodétermination des peuples et de l'utilisation des ratés du fédéralisme canadien. La langue est pourtant le cœur de l'identité québécoise. Cela est probablement dû à la création de la Charte de la langue française. Déjà en 1983, Bourgault parle ainsi de l'argument de la langue : « Les raisons fondamentales de vouloir l'indépendance sont les mêmes en ce moment qu'en 1960 si l'on fait exception de la langue. Depuis l'entrée en vigueur de la loi 101, l'argument de la langue a perdu son importance »<sup>48</sup>. Le thème de la mentalité de colonisé a aussi perdu de son importance, pourquoi ? À la première période, Bourgault utilise les drames de l'histoire remontant jusqu'à la conquête de 1760. À la deuxième période, il utilise des événements encore frais à la mémoire des Québécois pour démontrer l'impossibilité pour le fédéralisme canadien de se renouveler. Les ratés du fédéralisme lui fournissent des munitions. Contrairement à la première période durant laquelle Bourgault prétend que l'indépendance permettrait de rationaliser temps, argent et énergie, à la deuxième période, il invite les indépendantistes à éviter le champ miné des questions d'ordre économique. Finalement, le vocabulaire aussi évolue. À la fin des années 1970, Bourgault n'utilise que le terme « indépendance » alors qu'au début des années 1990, il emploie davantage le terme « souveraineté ».

Cette comparaison n'est qu'un survol rapide de l'argumentaire indépendantiste de Pierre Bourgault. Il manque à cette comparaison une vision d'ensemble de toute la production écrite de Bourgault qui permettrait de constituer exhaustivement son discours politique et de retracer son évolution.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Bourgault, Pierre, *Oui à l'indépendance du Québec*, Montréal, Éditions Quinze, 1977, 179 p.
2. *Ibid.*, p. 9 à 14.
3. *Ibid.*, p. 178-179.
4. *Ibid.*, p. 26.
5. *Ibid.*, p. 30.
6. *Ibid.*, p. 59-60.
7. *Ibid.*, p. 41.
8. *Ibid.*, p. 44.
9. Bourgault, Pierre, « Les langues créatrices », *L'actualité*, juin 1979, dans *Écrits polémiques, La culture*, tome II, VLB Éditeur, Montréal, 1983, p. 131.

10. Bourgault, Pierre, *Oui à l'indépendance du Québec*, Montréal, Édition Quinze, 1977, p. 47-48.
11. *Ibid.*, p. 54-57.
12. *Ibid.*, p. 48-49.
13. *Ibid.*, p. 137-141.
14. *Ibid.*, p. 149-150.
15. *Ibid.*, p. 121.
16. *Ibid.*
17. *Ibid.*, p. 131.
18. *Ibid.*, p. 166.
19. *Ibid.*, p. 167.
20. *Ibid.*, p. 21.
21. *Ibid.*, p. 171.
22. *Ibid.*, p. 100.
23. *Ibid.*, p. 108-112.
24. *Ibid.*, p. 82-87.
25. *Ibid.*, p. 89-98.
26. *Ibid.* p. 113-115.
27. Bourgault, Pierre, « Une souveraineté qui a honte d'elle-même », *Le Devoir*, 21 août 1980, dans *Écrits polémiques, La politique*, tome I, VLB Éditeur, Montréal, 1982, p. 324.
28. Bourgault, Pierre, *Maintenant ou jamais!*, Montréal, Éditions Stanké, 1990, p. 7-8.
29. *Ibid.*, p. 51-58.
30. *Ibid.*, p. 186.
31. Bourgault, Pierre, « Attachez vos ceintures », *Le Devoir*, 5 avril 1994, dans *Écrits polémiques, La colère*, tome III, 1996, p. 148.
32. Bourgault, Pierre, « Un gouvernement rock'n'roll », *Le Devoir*, 12 octobre 1993, dans *Écrits polémiques, La colère*, tome III, 1996, p. 91.
33. Bourgault, Pierre, « Ni égalité ni indépendance », *Le Devoir*, 15 mars 1994, dans *Écrits polémiques, La colère*, tome III, 1996, p. 142.
34. Bourgault, Pierre, « Le roi nègre », *Le Devoir*, 6 septembre 1994, dans *Écrits polémiques, La colère*, tome III, 1996, p. 205-206.
35. Bourgault, Pierre, *Maintenant ou jamais!*, Montréal, Éditions Stanké, 1990, p. 77.
36. *Ibid.*, p. 61.
37. *Ibid.*
38. Bourgault, Pierre, « Jean Chrétien, le séparatiste », *Le Devoir*, 8 mars 1994, dans *Écrits polémiques, La colère*, tome III, 1996, p. 138.
39. Bourgault, Pierre, *Maintenant ou jamais!*, Montréal, Éditions Stanké, 1990, p. 103-104.
40. Bourgault, Pierre, « Les Canadiens français et nous », *Le Devoir*, 31 mai 1994, dans *Écrits polémiques, La colère*, tome III, 1996, p. 136.
41. Bourgault, Pierre, *loc. cit.*
42. Bourgault, Pierre, « Les marchands de tapis », *Le Devoir*, 15 novembre 1994, dans *Écrits polémiques, la colère*, tome III, 1996, p. 196.

43. *Loc. cit.*, p. 197.

44. *Loc. cit.*, p. 198.

45. Bourgault, Pierre, « Dernier recours : la force », *Le Devoir*, 14 octobre 1994, dans *Écrits polémiques, La colère*, tome III, 1996, p. 262.

46. Bourgault, Pierre, « La liberté », *Le journal de Montréal*, 19 mai 1997, dans *Écrits polémiques, La résistance*, tome IV, Montréal, VLB Éditeur, 1999, p. 317.

47. Bourgault, Pierre, *loc. cit.*, p. 319.

48. Bourgault, Pierre, *Le plaisir de la liberté (entretiens), propos recueillis par Andrée LeBel*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, p. 24.